



République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068294-20201217-20D_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 29/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2020

2020 / 197

Service Déchets : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 39

Nombre de délégués titulaires absents : 36

. Dont suppléés : 1

. Dont représentés : 15

Votants : 55

Le 17 décembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à la salle de la communication d'Anteuil (25340) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président.

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Raymond BOBY (*Bournois*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), Michel GONIN (*Viethorey*), Claude HALM (*Fontaine-lès-Clerval*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Gérard HOUILLON (*Montussaint*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Michel MOTTE (*Branne*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Chantal PIGNAUT (*L'Isle sur le Doubs*), Marcel SALLES (*Anteuil*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Emilie TYROLE (*Fontenelle-Montby*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Michel VERDIERE (*Arcey*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

ABSENTS EXCUSES :

Georges CONTEJEAN (*Geney*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Pascal FALLOT (*Rang*), Nathalie PARENT (*Sourans*), David POSTIF (*Rognon*), Gilles SAULNIER (*Tallans*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*),

ABSENTS SUPPLEES :

Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD

ABSENTS REPRESENTES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Michel LAURENT ; Marie-Odile BONDENET (*Accolans*) pouvoir à Raymond BOBY ; Christophe BOUVIER (*Médière*), pouvoir à Marie-Blanche PERNOT ; Fabienne CARRIQUI (*Huanne-Montmartin*), pouvoir à Jacky BOUVARD ; Claude COURGEY (*Rougemont*), pouvoir à Martine COLLERY ; Séverine DUCROUX (*Rougemont*), pouvoir à Thierry SALVI ; Christophe DUPONT (*Arcey*), pouvoir à Michel VERDIERE ; Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), pouvoir à Thierry SALVI ; Claude HUEBER (*Onans*), pouvoir à François HERMOSILLA ; Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Michel LAURENT ; Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE ; André PARROT (*Désandans*), pouvoir à Catherine LAIGNEAU ; Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Laurent TOURTIER ; Cyril SIMONIN (*Appenans*), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), pouvoir à Jacky BOUVARD.

ABSENTS :

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), Sandrine BOITEUX (*Gondenans les Moulins*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Christophe CATALA (*Cubrial*), François CIRESA (Soye), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*), Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*).

SECRETAIRE DE SEANCE :

M Christian DROUVOT

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2020/ 197

Service Déchets : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

M. Jacky BOUVARD, vice-président en charge du service Déchets, présente le sujet à l'assemblée.

Il rappelle que, suite à la fusion des 3 Communautés de Communes le 1^{er} janvier 2017, l'application d'un même service et de mêmes tarifs sur tout le territoire est devenue obligatoire.

Ce service de collecte, assuré par le SCODEM des 2 rivières, est depuis le 1^{er} janvier 2019 identique pour l'ensemble des habitants de la CC2VV.

Restait à mettre en place l'harmonisation des tarifs.

Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2021, pour les factures qui seront émises à partir du 30 juin 2021.

Nous avons appris que le SYTEVOM (syndicat de traitement des déchets) avait délibéré le jeudi 10 décembre pour acter une augmentation de ses tarifs et notamment la cotisation par habitant : + 9 € HT

Le SCODEM des 2 rivières, réuni en comité syndical le 16/12/20 a décidé de répercuter partiellement cette augmentation à ses adhérents : + 5 € HT et de ne pas répercuter l'augmentation du coût d'incinération des ordures ménagères

La Commission Déchets s'est réunie en urgence pour actualiser les grilles tarifaires en tenant compte de ces dernières informations.

M. BOUVARD rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués jusqu'à présent sur les 3 anciens territoires de la CC2VV.

Puis, il explique les nouvelles conditions de fonctionnement du service liées à l'harmonisation prévue :

- Abandon du système de pesée, facturation à la levée et au volume.
- 12 levées par an, incluses dans l'abonnement

- Taille du bac adaptée à la composition du foyer
- Impact sur le parc de bacs
 - **Secteur Pays de Rougemont et Pays de Clerval** : changement des bacs vert ou gris. *Ce changement sera assuré par le SCoDeM des 2 rivières au cours du 1^{er} trimestre 2021.*
 - **Secteur des Isles du Doubs** : Pas de changement de dotation (sauf en cas de modification de la composition du foyer)
- Impact sur la dotation des bacs :

Composition du foyer	Dotation
1 pers.	Bac de 80L
2-3 pers.	Bac de 120L
4 pers. Et +	Bac de 240L
6 pers. Sur demande	Bac de 360L
Résidence secondaire	Bac de 80L (>80 L sur demande)
Professionnels	Défini avec le professionnel en fonction de son activité

Il présente à l'assemblée la nouvelle grille tarifaire soumis à l'adoption du conseil communautaire :

Part fixe (accès au service)	Part fixe/taille de bac (Inclus : 12 levées/an)		Part variable à la présentation (à compter de la 13 ^{eme} levée)
	Taille de bac	Montant	
130€	80L	28€	2,3€ / levée
	120L	42€	3,5€ / levée
	240L	84€	7€ /levée
	360L	126€	10,5€ / levée
	Bacs 4 roues	231€	19,3€ / levée
Moins-value pour collecte en point de regroupement : 5€			

- L'abonnement au service comprend la part fixe + la part fixe liée à la taille du bac. La part fixe liée à la taille du bac comprend 12 levées.
- Facturation d'une seule part fixe par abonné et d'autant de part fixe/taille de bac que de bacs en dotation chez l'abonné
- Une dérogation est introduite pour les résidences secondaires : facturation uniquement de la part fixe de 130 €, et facturation de la part variable à la présentation dès la 1^{ère} levée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Adopte le nouveau principe de facturation à la levée et au volume
- Adopte la grille de dotation en bac
- Adopte les tarifs proposés en séance
- Dit qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 48

Voix contre : 2

Abstention : 5